

FOIRE AUX QUESTIONS

Table des matières

Cliquez sur la question pour vous rendre à la réponse.

Q. Dois-je porter un maillot de bain?	1
Q. Est-ce que je peux garder mes sous-vêtements sous mon maillot de bain?	1
Q. Mon enfant peut-il venir se baigner seul à la piscine?.....	1
Q. Combien coûte l'accès aux piscines intérieures?.....	1
Q. Est-ce qu'il est possible d'emprunter des vêtements de flottaison individuels (VFI)?	1
Q. Puis-je manger sur le bord de la piscine?.....	1
Q. Pourquoi la prise de la douche est-elle obligatoire avant d'aller dans l'eau?	1
Q. Est-ce que je peux apporter des jouets à la piscine?	1
Q. Est-ce que mon bébé peut porter une couche standard dans l'eau?	1
Q. Pourquoi ne puis-je pas circuler sur le bord de la piscine avec mes souliers?.....	1
Q. Est-ce que le port du bonnet de bain est obligatoire?.....	2
Q. Est-ce qu'il y a des casiers pour ranger mes effets personnels?	2
Q. Les bassins sont-ils surveillés?	2
Q. Est-ce qu'il y a des vestiaires?	2
Q. Quelle est la température moyenne de l'eau?	2
Q. Comment puis-je faire pour m'assurer que les installations aquatiques sont ouvertes et éviter un déplacement inutile?	2
Q. Quels sont les cours offerts aux enfants dans les piscines extérieures?	2
Q. Est-ce que les sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite?.....	2
Q. Est-ce que le personnel en place effectue des tests de qualité de l'eau?	2
Q. Puis-je consulter le registre de qualité d'eau?.....	2
Q. Pourquoi le burkini et le « rashguard » sont-ils acceptés?	3
Q. Puis-je apporter une chaise pour l'installer sur le bord de la piscine?	3

Q. Dois-je porter un maillot de bain?

R. Oui, le maillot de bain est obligatoire. Il doit servir uniquement à la baignade, être assez moulant pour ne pas entraver les mouvements et permettre au personnel d'effectuer un sauvetage, si nécessaire. Au besoin, le responsable en place pourra vous aider à déterminer si votre maillot convient.

Q. Est-ce que je peux garder mes sous-vêtements sous mon maillot de bain?

R. Non. Seul le port du maillot de bain est accepté pour des questions d'hygiène et de qualité d'eau.

q. Mon enfant peut-il venir se baigner seul à la piscine?

R. Les enfants de 8 ans et plus sont admis sans accompagnateur. Une preuve d'âge peut être exigée. Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés par quelqu'un d'au moins 16 ans. Cette personne en est responsable et doit être dans l'eau avec l'enfant en tout temps.

Q. Combien coûte l'accès aux piscines intérieures?

R. L'accès aux installations aquatiques est gratuit pour tous.

Q. Est-ce qu'il est possible d'emprunter des vêtements de flottaison individuels (VFI)?

R. Oui. Cependant, il est préférable pour l'enfant ou l'adulte ne sachant pas nager d'apporter sa propre veste de sauvetage. Il s'assurera ainsi d'avoir une veste à sa taille. Seuls les vêtements de flottaison individuels approuvés par Transport Canada sont permis.

Q. Puis-je manger sur le bord de la piscine?

R. Non. Il est interdit d'apporter des contenants de verre, des boissons, de la nourriture ou de la gomme sur le bord de la piscine.

Q. Pourquoi la prise de la douche est-elle obligatoire avant d'aller dans l'eau?

R. Il est obligatoire de prendre une douche avant d'aller dans l'eau afin que celle-ci conserve une bonne qualité. En effet, la mauvaise qualité de l'eau est souvent liée à l'hygiène des baigneurs.

Q. Est-ce que je peux apporter des jouets à la piscine?

R. Non. Pour la sécurité de tous, il est interdit d'apporter des objets gonflables, jouets ou ballons. Par contre, une panoplie de matériels flottants vous est offerte pour rendre votre expérience de baignade amusante et sans risque.

Q. Est-ce que mon bébé peut porter une couche standard dans l'eau?

R. Non. Vous devez utiliser une couche imperméable pour bébé, la vérifier régulièrement et la changer au besoin.

Q. Pourquoi ne puis-je pas circuler sur le bord de la piscine avec mes souliers?

R. Puisque les baigneurs se promènent habituellement pieds nus aux abords de la piscine et que les souliers portés à l'extérieur de la piscine ont été contaminés par des germes, il faut éviter de propager ceux-ci sur les surfaces de la piscine. C'est une question d'hygiène des lieux. Prenez toutefois note que le port de sandales de plage est autorisé.

[Retour à la table des matières](#)

Q. Est-ce que le port du bonnet de bain est obligatoire?

R. Oui. Cela permet au système de filtration d'être plus efficace et de maintenir une meilleure qualité de l'eau.

Q. Est-ce qu'il y a des casiers pour ranger mes effets personnels?

R. Oui. Toutefois, la Ville de Laval n'est pas responsable des objets perdus ou volés et vous déconseille d'apporter vos effets personnels précieux.

Q. Les bassins sont-ils surveillés?

R. Oui. La surveillance et la sécurité sont assurées par un personnel compétent et qualifié. Les sauveteurs peuvent interdire l'accès à la piscine, à la partie profonde, au tremplin ou à la glissoire à toute personne qu'ils jugent inapte à les utiliser. Pour votre sécurité, vous devez respecter ses consignes en tout temps.

Q. Est-ce qu'il y a des vestiaires?

R. Oui. D'ailleurs, tout baigneur de 8 ans et plus doit utiliser le vestiaire correspondant à son sexe.

Q. Quelle est la température moyenne de l'eau?

R. La température de l'eau se situe généralement entre 27 et 28 degrés Celsius.

Q. Comment puis-je faire pour m'assurer que les installations aquatiques sont ouvertes et éviter un déplacement inutile?

R. Téléphonnez directement à la piscine. Vous trouverez leurs coordonnées en consultant la [carte interactive](#). En cas de fermeture (imprévue ou planifiée), les agents du 311 pourront vous renseigner.

Q. Quels sont les cours offerts aux enfants dans les piscines extérieures?

R. Tous les sites proposent des cours de natation du programme de la Société de sauvetage. Les inscriptions se font sur inscriptions.laval.ca. Pour ce qui est de la natation de compétition, le plongeon, le water-polo, la nage synchronisée, le triathlon et le sauvetage sportif, il est possible de s'inscrire directement auprès des clubs aquatiques concernés.

Q. Est-ce que les sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite?

R. Seule la piscine Honoré-Mercier est munie d'une chaise hydraulique.

Q. Est-ce que le personnel en place effectue des tests de qualité de l'eau?

R. Toutes les 2 heures, un employé vérifie le chlore, le pH, la limpidité d'eau, le chlore combiné (aux 4 heures) et effectue les ajustements requis ou, si nécessaire, évacue le bassin.

Q. Puis-je consulter le registre de qualité d'eau?

R. Oui. Faites-en la demande auprès d'un des employés présents à la piscine.

[Retour à la table des matières](#)

Q. Pourquoi le burkini et le « rashguard » sont-ils acceptés?

R. Ce sont des tenues de baignade adaptées. Le cou et le visage de l'utilisateur sont dégagés et le tissu est suffisamment près du corps pour ne pas nuire aux habiletés de nage. Les mains et les pieds sont libres. De plus, si les cheveux sont couverts, cela représente un avantage additionnel au niveau de l'hygiène.

Q. Puis-je apporter une chaise pour l'installer sur le bord de la piscine?

R. Non. Il est interdit d'apporter des objets qui pourraient nuire à la surveillance des sauveteurs. Des bancs sont accessibles à l'entrée des piscines.

[Retour à la table des matières](#)